

# **LYSOGENE**

Société Anonyme

18-20, rue Jacques Dulud  
92200 Neuilly-sur-Seine

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur  
les informations communiquées dans le cadre  
de l'article L. 225-115 4° du code de commerce  
relatif au montant global des rémunérations  
versées aux personnes les mieux rémunérées  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2016

**Deloitte & Associés**

185 avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-Sur-Seine

**Lionel COHEN**

21, rue Viète  
75017 Paris

---

## **LYSOGENE**

Société Anonyme

18-20, rue Jacques Dulud  
92200 Neuilly-sur-Seine

---

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à neuf cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-neuf euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

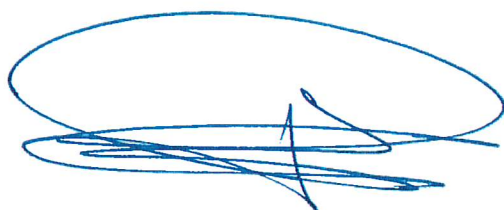
Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Balma et Paris, le 20 avril 2017

Membres de la compagnie régionale de Versailles et Paris

Les commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**



Etienne ALIBERT

**Lionel COHEN**



**LYSOGENE**  
Société anonyme au capital de 3 623 611,20 euros  
Siège social : 18 Rue Jacques Dulud – 92 200 Neuilly Sur Seine  
512 428 350 R.C.S. Paris

---

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES**  
**LES MIEUX REMUNEREES**  
(Article L 225-115 du Code de Commerce)

Le montant global des salaires, avantages en nature, versé aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 986 749 euros (neuf cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-neuf euros).

Fait à Paris,

Le 18 Avril 2017

La Directrice Générale  
Karen AIACH

